CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème RÉUNION DE 2012

Séance du 21 juin 2012

CG12/4ème/I-02

L'an deux mil douze, le 21 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

———

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2011, approuvé par la commission de surveillance réunie le 10 mai 2012, et faisant apparaître un excédent de **171 647,77 €**.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

A - <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

Recettes	69 234,40 €
Excédent 2010	145 613,23 €
Dépenses	121 457,31 €
Excédent	**93 390,32 €**
Restes à réaliser Dépenses	26 749,00 €

B - <u>SECTION D'EXPLOITATION</u>

Recettes	1 490 369,46 €
Excédent 2010	108 560,71 €
Dépenses	1 520 672,72 €
Excédent	**78 257,45 €**

L'excédent d'investissement de 93 390,32 € sera repris dans le projet de décision modificative n° 1 de 2012.

L'excédent de fonctionnement de 78 257,45 € sera repris comme suit :

- 25 283,45 € dans le budget prévisionnel 2013, en atténuation des dépenses d'exploitation;
- 52 974,00 € dans le projet de décision modificative n° 1 de 2012 pour le financement des mesures d'exploitation exceptionnelles.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2011 du Centre Départemental de l' Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 10 mai 2012,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Compte administratif 2011 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 171 647,77 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,